

**MAIRIE DE MIONNAY**  
**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 6 septembre 2024 – 20 h 30**

Présents : H. Cormorèche, JL Bourdin, N. Garampon, T. Joubert, G. Halle, R. Breassier, N. Curtet, Y. Dhomont, H. Fayard, M. Fayot, S. Larose-Julien, Duc Nguyen, F. Redaud F. Roucayrol.

Absents : L. Derhy, E. Fleury, C. Bouchard, J. Burdet.

Pouvoirs : E. Fleury à T. Joubert.

**1. Désignation du/ de la secrétaire de séance**

S. Larose-Julien est désignée secrétaire de séance.

**2. Approbation du dernier compte-rendu**

Le compte rendu du conseil municipal du 5 juillet est approuvé à l'unanimité.

**3. Pôle Enfance. CAF. Avenant à la convention d'objectif.**

N. Garampon rappelle la délibération du conseil municipal du 5 avril 2024 qui autorisait M. le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement qui lie la commune à la CAF dans la gestion du Pôle enfance.

Cette convention reprend les prestations de service accueil de loisirs périscolaire pour la gestion des temps du matin, du soir ainsi que la bonification Plan mercredi pour l'accueil du mercredi.

Elle précise qu'elle prenait en compte la mise en place d'une Prestation Service Ordinaire pour l'accueil du temps méridien périscolaire, avec de nouveau financement et l'obligation de respecter en parallèle les taux d'encadrement sur le temps de midi.

Elle précise que la commune a reçu le 15 juillet de la CAF un projet d'avenant à cette convention.

Afin de mettre en œuvre l'ensemble des évolutions de financement prévue par la Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 en faveur des accueils de loisirs sans hébergement, il est proposé d'approuver l'avenant de portée générale incluant les différentes mesures en cours et à venir qui intègre notamment sur le temps méridien une prise en charge de 2 heures contre 1h30' précédemment.

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve l'avenant intégrant les mesures nouvelles prévues dans le COG 2023-2027 à la convention d'objectifs et de financement 2024 pour les prestations de service ALSH périscolaire matin, midi et soir ainsi que la bonification « plan mercredi ».
- Autorise M. le Maire à signer cet avenant ainsi que tout nouvel avenant à la convention d'objectif et de financement en cours 2023-2027.

#### 4. Ecole fréquentation piscine Villars. Convention

Noémie Garampon adjointe aux affaires scolaires expose au Conseil Municipal que deux classes de l'Ecole les CP et CE1 vont fréquenter du 9 décembre 2024 au 14 mars 2025 , le Centre Nautique Nauti-Dombes à Villars-les-Dombes.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec la piscine pour prévoir les obligations à la charge de l'exploitant et de la commune.

La commune financera la prestation d'encadrement pédagogique pour un montant de 61,80 € TTC par créneau et par classe soit pour les deux classes 123,60 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ▲ Approuve la convention à intervenir avec la société Nauti-Dombes pour l'accueil de deux classes sur les années scolaires 2024 / 2025 et autorise M. le Maire à la signer.
- ▲ Dit que la somme nécessaire est prévue au Budget Primitif 2024, et sera prévue au Budget Primitif 2025

#### 5. RASED. convention.

Noémie Garampon rappelle au conseil municipal la délibération du 2 juin 2023 autorisant M. le Maire à signer une convention avec le RASED pour trois ans.

Elle précise que l'école au mille étangs bénéficie de l'intervention du Réseau d'Aides spécialisé Education Développement et Apprentissages (RASED).

Le RASED est composé de deux personnes, un psychologue Education Nationale, spécialisé Education Développement et Apprentissages et un enseignant spécialisé de l'aide à dominante pédagogique. Ils interviennent à la demande des enseignants auprès des enfants rencontrant des difficultés d'ordre scolaire. Le RASED intervient dans les écoles des communes de Villars-les-Dombes, Versailles, Saint-Marcel-en-Dombes, Saint-André-de-Corcy, Monthieux, Mionnay.

Le but de la présente convention signée en 2023 est de permettre au RASED de disposer d'un budget annuel de 30 euros par classe. La commune est donc redevable actuellement de 240 € annuellement.

Elle précise que l'OCCE va changer de RIB aussi, il convient d'autoriser M. le Maire à signer une prolongation de 3 ans à la convention initiale avec ce changement de RIB.

Après délibération, le conseil municipal :

- ✓ Approuve la convention avec le RASED.
- ✓ Autorise M. le Maire à signer la convention avec le RASED.
- ✓ La commune versera la somme de 240 € sur les trois années 2024-2025-2026.

#### 6. Fonds de concours CCD. Salle polyvalente. Travaux d'optimisation énergétique. Convention approbation

Thierry Joubert rappelle la demande de fonds de concours faite auprès de la Communauté de Communes de la Dombes (CCD) pour l'optimisation énergétique de la salle polyvalente.

La CCD a, par délibération du Conseil Communautaire du 22/07/2024, décidé d'attribuer à la commune de MIONNAY un fonds de concours de 4 392,78 € afin de permettre la réalisation de l'optimisation énergétique de la salle polyvalente.

F. Redaud rappelle qu'en 2023 la CCD avait prévu 1 million d'euros pour le fonds de concours, dont 800 000 euros ont été utilisés. En 2024 1,5 millions ont été prévus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte le versement d'un fonds de concours communautaire de 4 392,78. € afin de permettre la réalisation de l'optimisation énergétique de la salle polyvalente.
- Approuve le plan de financement ci-dessous

DEPENSES PREVISIONNELLES	MONTANT HT	RECETTES PREVISIONNELLES	MONTANT
Devis de régulation et programmation de chauffage	10 981,96 €	Subventions	- €
		<i>Reste à charge communal</i>	10 981,96 €
		<i>30% Fonds de concours Transition écologique CC Dombes</i>	3 294,59 €
		<i>10% bonus Fonds de concours</i>	1 098,20 €
		<b>Total Fonds de concours Transition écologique CCD</b>	<b>4 392,78 €</b>
		Autofinancement	6 589,18 €
Assiette retenue	10 981,96 €	Total	10 981,96 €

- Autorise M. le Maire à signer la convention entre la commune de MIONNAY et la Communauté de Communes de la Dombes afin de préciser les modalités du fonds de concours,

### 7. SIEA. Modification des statuts

Jean-Luc Bourdin informe le conseil que le SIEA souhaite modifier ses statuts afin de permettre la réalisation de prestations de services au bénéfice des collectivités territoriales.

Cette modification porte sur l'ajout à l'article 2.7 - Mise en commun de moyens et activités accessoires – du paragraphe suivant :

« 2.7.8. : Le SIEA pourra, à la demande d'un membre, d'une collectivité territoriale, d'un établissement public de coopération intercommunale, d'un syndicat mixte et plus généralement de toute personne morale extérieure susceptible de pouvoir bénéficier de son expertise, assurer des prestations de services se rattachant à son objet et ses compétences, dans les conditions de l'article L. 5211-56 du CGCT et sous les réserves cumulatives :

- Que le bénéficiaire de ladite prestation de service dispose d'un siège social domicilié sur le territoire national français ;
- Que cette activité demeure accessoire ;
- Que cette activité s'exerce dans le respect de l'application éventuelle des règles de la commande publique.

Une collectivité territoriale ou un autre établissement public de coopération intercommunale peut confier au SIEA dans le cadre des textes en vigueur, le soin de réaliser en son nom et pour son compte une opération sous mandat liées à ses activités.

La participation financière pour effectuer ces prestations comprendra les frais occasionnés par le service et les frais de structures nécessaires. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve dans leur intégralité les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) ;
- Autorise M. le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

### 8. SIEA. Validation du schéma directeur des infrastructures de recharges électriques.

Jean-Luc Bourdin présente le projet de Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) élaboré par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain qui prévoit notamment pour 20 places de parking 1 borne de recharge électrique.

Considérant le besoin prégnant d'équiper le territoire du département de l'Ain en bornes de recharges pour véhicules électriques accessibles à tous ;

Considérant que le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) définit les priorités de l'action des autorités locales afin de parvenir à une offre de recharge suffisante pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables pour le trafic local et le trafic de transit ;

Considérant le SDIRVE permettra d'uniformiser la démarche de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques au niveau départemental et de bénéficier d'une réfaction accordée par la société ENEDIS sur les raccordements des dites infrastructures de recharges au réseau électrique ;

Considérant par suite que la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) permet l'intervention de celui-ci en tant que prestataire de services ;

Considérant que la commune de Mionnay, compétente en matière d'IRVE, a sollicité le SIEA afin qu'il mette ses compétences et son expertise au profit des communes membres dans le cadre de la réalisation du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) ;

Considérant que le SIEA a élaboré le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) annexé à la présente délibération, répondant aux besoins sur son territoire de la commune de Mionnay, en matière d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Confie, par le biais d'une prestation de service, l'élaboration du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) au Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) ;
- Approuve, dans son intégralité, la convention de prestation de service jointe en annexe ;
- Accepte de rétribuer le SIEA pour l'élaboration du SDIRVE, d'un montant forfaitaire de 45€ HT ;
- Autorise M. le Maire à signer ladite convention et tout acte nécessaire à son exécution ;
- Adopte, sans réserve ni modifications, le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) élaboré par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) en tant qu'il répond aux besoins du territoire de la commune de MIONNAY ;

#### **9. Zones d'Accélération des Energies Renouvelables. ZAEnR. Carte départementale avis**

JL Bourdin Adjoint en charges des questions environnementales, rappelle la délibération prise le 1<sup>er</sup> décembre 2023 concernant l'approbation de la liste des zones d'accélération d'énergies renouvelables par la commune qui portait sur les parcelles suivantes :

PARCELLE	PROPRIETAIRE	LOCALISATION/ADRESSE terrain	DESRIPTIF	zone PLU	INSTALLATION	POTENTIEL
E1188	MULLER SUD EST	terre de l'étang	friches	A	photovoltaïque au sol	40732 M2
A973	semcoda	1348 chemin du grand Tilleul	résidence sénior	A	photovoltaïque en toiture	2 000 000 < < 4 000 000
ZC10	GIRARD Patrice	Berthelon - 1219 ch. du beau logis Bât A	poulailler	A	photovoltaïque en toiture	2 000 000 < < 4 000 000
ZC50	GIRARD Patrice	Berthelon- 1219 ch. du beau logis Bât B	poulailler	A	photovoltaïque en toiture	2 000 000 < < 4 000 000
B687 + B688	GIRARD Patrice	334 chemin Gaillebeau	hangar	A	photovoltaïque en toiture	1 000 000 < < 2 000 000
AE 260	SCI O CENTRE	202 route de Bourg	immeuble	Ua	photovoltaïque en toiture	1 000 000 < < 2 000 000
AD273	SCI VERT DE CŒU	4 rue principale	immeuble	Ua	photovoltaïque en toiture	2 000 000 < < 4 000 000
ZP172 +193 + 188 + 192 + 186 + 191 +187 +195...	PAE DE LA DOMBES	lieu au riollet - rue Michel Girer	Batiments industriel	1AUe	photovoltaïque en toiture	> 4 000 000 : en moyenne 63% sont déjà couverts sur les lots F3 + lot F4 et lot F2
AD266	SEMCODA	rue principale	immeuble	Ua	photovoltaïque en toiture	1 000 000 < < 2 000 000
AC22	COMMUNE	48 chemin des platières	salle polyvalente	1AULp	photovoltaïque en toiture et ombrières	500 000 < < 1 000 000 sur toiture et parking de 1000 m2
AC20+ ZA7+ ZA94	COMMUNE	allée des sports	pôle sportif :(POM + terrains + vestiaires foot)	Ns	photovoltaïque en toiture et chaufferie bois	1 000 000 < < 2 000 000 sur toiture et chaufferie bois
AC 17	COMMUNE	La salle (chemin des grenouilles)	terrain	Ub	chaufferie bois	terrain de 578 m2
A877	SNCF	GARE	parking	Ut	Ombrières	Parking de 1246 m2
ZN136	APRR	sous st galmier (chemin de la Griotte)	parking covoiturage	Nf	Ombrières	Parking de 1000 m2 environ

Il précise au conseil municipal que la commune est saisie par la Préfecture afin d'émettre un avis conforme sur le projet d'arrêté préfectoral et de cartographie qui reprennent en tout point les propositions de la commune. Aussi, JL Bourdin propose d'émettre un avis favorable.

Après délibération, le conseil municipal :

- ✓ Emet un avis favorable au projet d'arrêté préfectoral et de cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables.
- ✓ La présente délibération sera transmise à M. le Préfet, au référent départemental et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

## 10. Décision modificative

Jean-Luc Bourdin présente la décision modificative pour l'ajustement des dépenses de fonctionnement suite à l'augmentation des intérêts d'emprunt, reliquat pour éclairage public RD1083, dotations de soutien pour les aménités rurales. Ainsi que les dépenses d'investissement pour la création d'aires de retournement pour ramassage collecte des déchets.

Un ajustement des dépenses de fonctionnement et d'investissement sont à inscrire dans les comptes suivants au Budget Primitif 2024 :

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité les écritures suivantes :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-65568 – autres contributions : éclairage public		2 000.00 €		
<b>TOTAL D-65 : autres charges de gestion courante</b>		<b>2 000.00 €</b>		
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance		100.00 €		
<b>TOTAL D-66 : charges financières</b>		<b>100.00 €</b>		
D-615221 – entretien et réparation sur bâtiments publics		5 979.00 €		
<b>TOTAL D-011 : charges à caractères général</b>		<b>5 979.00 €</b>		
R-741121 dotation de solidarité rurale des communes				8 079.00 €
<b>TOTAL R-74 : dotations et participations</b>				<b>8 079.00 €</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>8 079.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>8 079.00 €</b>
Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2151 – réseaux de voirie – travaux en cours – opération 79 – voirie : création d'aires de retournement pour ramassage collecte des déchets		20 000.00 €		
D-231 – travaux en cours – opération 200 – investissement futurs	20 000.00 €			
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>20 000.00 €</b>	<b>20 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>8 079 €</b>		<b>8 079.00 €</b>

## 11. Décisions

- ✓ M. le Maire informe le conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption urbain pour les parcelles D 8, AC 53, AD 21, AC 157 -160- 161.
- ✓ M. le Maire a signé un devis à l'entreprise ETC pour le relamping à l'école maternelle et en mairie pour 16 101,11 €HT.
- ✓ M. le Maire a signé une convention avec l'Agence 01 pour la passation du prochain appel d'offre pour le marché restaurant scolaire pour un montant de 3 000 €.

## 12. Comptes rendus des commissions

- ✓ G. Hallé remercie les personnes du CCAS qui se sont impliquées cet été pour appeler les personnes inscrites sur la liste des personnes fragiles durant l'été. Suite à la demande de F. Redaud il est précisé qu'une quinzaine de personnes a été contactée.
- ✓ G. Hallé rappelle la présence de Lucie Nallet, en mission SNU qui a également assuré les portages repas avec les bénévoles.
- ✓ G. Hallé pour la commission culture informe le conseil qu'elle travaille sur l'organisation d'une journée du patrimoine sur Alain Chapel.
- ✓ N. Curtet pour la commission fleurissement informe le conseil que la CCD met à disposition cette année des pruniers. Trois spécimens vont être commandés.
- ✓ JL Bourdin pour la commission assainissement précise qu'un comité de pilotage aura lieu vendredi 13 septembre avec Bac conseil et notre délégataire Suez pour aborder notamment la double prise en charge de l'assainissement du PAE par l'aménageur et par la commune, et les retours des conformités des branchements aux Platières. Il précise à F. Redaud que suite à la couverture du silo à boues la commune n'a plus de remarque quant aux odeurs pouvant parvenir à certaines habitations proches. La problématique a été résolue.
- ✓ N. Garampon pour la commission médiathèque rappelle la fermeture de trois semaines au mois d'août qui a permis à la bibliothécaire de ranger et de faire du désherbage.



- ✓ N. Garampon pour la commission Ecole informe le conseil que 198 élèves ont repris le chemin de l'école à Mionnay. L'équipe enseignante est stable, seules les personnes effectuant des remplacements ayant changé.
- ✓ N. Garampon précise que l'équipe du pôle enfance sera au complet après un recrutement à venir sur les temps méridiens.
- ✓ N. Garampon pour la commission intergénérationnelle informe le conseil de la semaine bleue qui va se dérouler du 30 septembre au 6 octobre prochain en partenariat avec Eclat et se clôturera le dimanche avec la traditionnelle marche, soupe et thé dansant.
- ✓ M. Nguyen pour la commission informatique informe le conseil que le marché d'informatique avec la société Ainfoservice a été prolongé d'une année comme le prévoyait le marché.
- ✓ M. Nguyen pour la commission sécurité précise qu'une commission aura lieu la semaine prochaine pour avancer sur la vidéoprotection.
- ✓ M. Fayot informe le conseil que les élections du nouveau CMJ auront lieu le 27/09.
- ✓ F. Redaud pour la commission illuminations informe le conseil que le nouveau matériel va être reçu mi-octobre. Une journée de préparation des guirlandes aura lieu. Pour la pose du matériel, un devis de RSE a été reçu. F. Redaud attend une proposition de ST André de Corcy pour une installation commune. N. Curtet rappelle qu'elle sera samedi au forum des associations pour récupérer des bouteilles plastiques, des frites de piscine pour préparer les nouvelles décorations de Noël.
- ✓ F. Redaud pour la commission PAE informe le conseil que le bâtiment F4 est en cours de construction. La construction du Mionnay Park qui va accueillir de petites entreprises a également commencé. M. Redaud évoque les problématiques d'eau, d'ambroisie rencontrées. Il informe le conseil de l'invitation reçue par Coverguard durant la semaine worldskills.
- ✓ F. Redaud informe le conseil qu'il participera à la réunion à la CCD du 17 septembre concernant les transports puisque sera notamment évoqué la navette entre le PAE de la Dombes et la gare des Echets.
- ✓ F. Redaud précise au conseil que la préparation de la consultation pour l'étude du réseau de chaleur est en cours. Ce projet sur un temps long ne pourra voir le jour avant la fin du mandat. Aussi, il s'interroge sur son lancement. Les élus lui précisent qu'il convient de lancer le projet, le dossier pourra être repris au prochain mandat. Il précise qu'avant de choisir le bureau d'étude l'Alec se chargera d'établir les dossiers de demande de subvention.
- ✓ F. Roucayrol pour la commission festivités précise que tout est prêt pour le moment convivial qui accompagnera la cérémonie du Poussey.
- ✓ T. Joubert rappelle les travaux de changement d'éclairage en leds à l'école maternelle et dans la salle du conseil et un bureau du secrétariat.
- ✓ T. Joubert aborde la problématique rencontrée pour réaliser des travaux dans les écoles sur les vacances scolaires alors que les locaux continuent d'être utilisés.
- ✓ T. Joubert précise que l'installation d'un auvent dans la cours de l'école primaire pourrait avoir lieu durant les vacances de la Toussaint.
- ✓ T. Joubert informe le conseil que suite à une fuite dans l'ancien restaurant une partie d'un plafond est tombée dans une salle. Une déclaration à notre assurance a été faite, des travaux vont être engagés pour réparer. Fin août c'est le saule pleureur qui est tombé dans la cour intérieur. Il a été évacué.
- ✓ T. Joubert précise que la consultation pour la création du trottoir chemin du Grand Tilleul est en cours.
- ✓ N. Curtet rappelle que la date limite pour la transmission des articles pour la Lettre est fixée au 11 septembre.

### 13. Questions diverses

- ✓ M. le Maire informe le conseil de l'avancement sur le projet de reprise du restaurant.
- ✓ M. le Maire et N. Garampon informent le conseil du projet d'ajouter l'épicerie dans le projet d'agrandissement de la maison de santé. Le 3<sup>ème</sup> cabinet des médecins est en fonctionnement. L'actuel bungalow sera conservé il devrait servir sur la phase construction de l'agrandissement de la maison de santé.
- ✓ M. le Maire informe le conseil que la commune a été classée 1<sup>ère</sup> dans le classement réalisé par le journal le Figaro : où s'installer près de Lyon pour fonder une famille paru ce lundi. BFMTV est venu ce matin pour réaliser un reportage à la suite de cette 1<sup>ère</sup> place.

- ✓ M. le Maire informe le conseil qu'il s'est rendu avec G. Hallé à la résidence séniors afin d'honorer une centenaire qui vient de fêter son anniversaire. Il précise que quarante appartements sont maintenant occupés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30

La Secrétaire de Séance, Sabine LAROSE JULIEN



Le Maire, Henri CORMORECHE

